

MAIRIE
DE**BASSE - RENTGEN**

57570

**Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal
du 02/05/2016 à 19H30**

Présents : MM : DELION - OESTREICHER - MASSON - GONAND - HAGEN
MMES: WINTERRATH – DUMAS – REYROLLE

Absent avec excuse : MME HEMMER (procuration à M. DELION) - SCHWARTZ

Secrétaire de séance : Mme DUMAS

Madame REYROLLE n'a pu assister au conseil municipal qu'à partir de 20H20. Elle n'a donc pas pris part aux délibérations du point N°1 au point N°10.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme WINTERRATH Viviane, Maire, délibère comme suit :

- **approuve**, à l'unanimité, l'ordre du jour (**point N°1**)
- **approuve**, à l'unanimité, les comptes rendus de la réunion du 21/03/2016 (**point N°2**)

Point N°3**Travaux Salle Saint Joseph – Travaux supplémentaires lot N°2 – Plâtrerie**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité,

- **accepte** le devis d'un montant de 2.153,00 € H.T. présenté par la Société LAUER relatif à des travaux supplémentaires à la Salle Saint Joseph.

Point N°4**Décision modificative au budget primitif 2016**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **accepte**, la décision modificative suivante au budget primitif 2016, à savoir :

Crédits à ouvrir : article 1641- Opération financière : + 5.810 €

Crédits à réduire : article 21318 - Opération 1507 « Aménagement annexe Presbytère » : - 5.810 €.

Point N°5**Devis O.N.F.**

Madame le Maire et Monsieur OESTREICHER relatent leur entretien avec M. DROUARD de l'O.N.F. concernant l'état des platanes et tilleuls et leur dangerosité. Monsieur DROUARD connaît parfaitement la situation car il a expertisé ces mêmes arbres fin 2003. Si la solution d'abattage des arbres malades était envisagée, elle nécessiterait

forcément la consultation de différents organismes (Ligue de Protection des Oiseaux, le Service Départemental d'Architecture, la DREAL). Dans un premier temps, Madame le Maire a demandé à M. DROUARD d'établir un diagnostic sur l'état des tilleuls en complément au diagnostic des platanes actuellement en cours. Sur base de ces diagnostics, une décision sera prise par le Conseil Municipal sur la suite à donner à ce dossier. Ce point ne nécessite pas de délibération.

Point N°6

Rythmes scolaires – reversement des fonds de soutien au Syndicat de Gestion du groupe scolaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

➤ **accepte** de reverser au Syndicat de Gestion du Groupe Scolaire Jules Verne, la somme de 2.950 € (solde) relative au fonds d'amorçage dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Point N°7

Repas des anciens – Modification du prix

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

➤ **accepte** le devis présenté par le Restaurant "Le Gastronom" de Hettange-Grande relatif au repas des anciens dont le prix du menu passe de 40 € à 43 € par personne (supplément pour le fromage).

Cette délibération annule et remplace celle en date du 21/03/2016.

Point N°8

Changement du compteur à l'atelier municipal – Devis demande de raccordement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

➤ **accepte** le devis d'un montant de 1.079,04 € H.T. présenté par ERDF relatif au raccordement de la nouvelle armoire d'éclairage public située Rue Saint Jean (atelier municipal).

Point N°9

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que, comme l'année dernière, deux jeunes du village vont occuper des emplois saisonniers durant les mois de juillet et août. Un jeune homme effectuera également des heures d'intérêt général durant le mois de juin.

Point N°10

Devis réparation pont à Haute-Rentgen

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

➤ **accepte** le devis d'un montant de 2.475,00 € H.T. présenté par la Société de Construction Générale GOMES Manuel relatif à la réparation du pont à Haute-Rentgen suite aux dégradations causées par un agriculteur.

Il est entendu que l'assurance de l'agriculteur en cause remboursera la Commune.

Point N°11**Demandes de subvention**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

➤ **donne** son accord pour le versement d'une subvention d'un montant de 200 € au titre de 2016 à chaque association locale suivante, à savoir : La Chorale Sainte Cécile de Basse-Rentgen Evrange Hagen, l'Association J3V, l'Association des Parents d'Elèves, l'Association « Les Madeleines de Preisch », l'Association BREVHA.

➤ **accepte** de renouveler l'adhésion de la Commune à la Mission Locale du Nord Mosellan en versant une subvention d'un montant de 167 € au titre de 2016.

Point N°12**Travaux Salle Saint Joseph – Travaux supplémentaires lot N°9 – Peintures**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

➤ **accepte** le devis d'un montant de 905 € H.T. présenté par la Société CORBIAUX relatif à des travaux supplémentaires à la Salle Saint Joseph

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H05.

Vu par Nous, Viviane WINTERRATH, Maire de la commune de Basse-Rentgen, pour être affiché le 04/05/2016 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

Basse-Rentgen, le 03/05/2016.

Le Maire

Viviane WINTERRATH

V. Winterath

